



## Formation

---

### Identification et délimitation des milieux humides et positionnement de la ligne des hautes eaux (LHE)

---

#### INTRODUCTION

L'identification et la délimitation des milieux humides et de la ligne des hautes eaux (LHE) sont devenues, au fil des ans, des tâches incontournables dans le processus de prise de décision et de gestion environnementale au Québec et un peu partout à travers le monde. Ces tâches et/ou les concepts qui les supportent, sont appliqués dans des domaines aussi diversifiés que l'agriculture, la foresterie, le développement résidentiel et commercial, le développement récréotouristique, etc. Au Québec, les milieux humides et hydriques sont légalement protégés, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE). Un nouveau régime d'autorisation, d'interdiction et d'exemption des activités projetées dans les milieux humides et hydriques, déjà partiellement entré en vigueur, devrait être complètement mis en application d'ici la fin de 2018. La définition officielle retenue pour définir les milieux humides et hydriques, tel qu'inscrite dans la Loi sur la qualité de l'Environnement, est la suivante :

« chapitre Q-2

Loi sur la qualité de l'environnement  
(...)

[46.0.2.](#) Pour l'application de la présente section, l'expression «milieux humides et hydriques» fait référence à des lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent.

Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles.

Sont notamment des milieux humides et hydriques:

1° un lac, un cours d'eau, y compris l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les mers qui entourent le Québec;

2° les rives, le littoral et les plaines inondables des milieux visés au paragraphe 1°, tels que définis par règlement du gouvernement;

3° un étang, un marais, un marécage et une tourbière.

Les fossés de voies publiques ou privées, les fossés mitoyens et les fossés de drainage, tels que définis aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ([chapitre C-47.1](#)), ne constituent pas des milieux humides et hydriques. »

Il est important que les intervenants impliqués dans la gestion des milieux humides et hydriques puissent partager une même terminologie; un même langage, en soit. Cela afin d'uniformiser la qualité des identifications et des délimitations de milieux humides et hydriques, mais également afin de faciliter la compréhension et la collaboration entre les différents intervenants et afin d'assurer les pratiques de gestion les mieux adaptées à chaque contexte.

C'est dans cette optique que le Bureau d'écologie appliquée (BEA) offre des formations sur l'identification et la délimitation des milieux humides et le positionnement de la LHE, depuis 2014. Plus de 500 participants provenant de tous les milieux (OBNL, firmes, municipalités, ministères, établissements d'enseignement) ont ainsi participé à 54 journées de formation distinctes, au fil des ans.

Le contenu de l'édition 2018 est basé sur 3 principaux documents produits par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), soit le Guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (2015), le Guide *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains* (2015) et le *Guide d'interprétation de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (2015). Tel que suggéré par le titre de la formation, le contenu de celle-ci est axé sur l'identification et la délimitation des milieux humides et sur le positionnement de la LHE. Le positionnement de la LHE permet de définir les limites du littoral des milieux hydriques (lac et cours d'eau). **À noter qu'en plus de l'offre de formation décrite dans ce document, le BEA peut élaborer une formation sur mesure pour répondre aux besoins plus spécifiques de votre organisation. Cependant, des modalités différentes (coût, nombre de participants minimal...) pourraient s'appliquer. Contactez-nous pour plus de détails.**

## LA FORMATION

### EN QUELQUES MOTS...

Cette formation pratique vise à familiariser les participants avec les différents types de milieux humides présents dans le Québec méridional. Les caractéristiques physiques, hydrologiques et

biologiques des différents types de milieux humides seront abordées et démontrées directement sur le terrain. Les particularités régionales des milieux humides sont prises en compte dans le choix des sites visités. La délimitation des milieux humides et de la LHE sera discutée, démontrée et pratiquée via la **méthode de délimitation simplifiée** pour les milieux humides (MDDELCC, 2015) et via la **méthode botanique simplifiée** pour la LHE (MDDELCC, 2015). **Ces deux méthodes seront regroupées sous l'appellation des méthodes simplifiées jusqu'à la fin du document.** Quant-à-elles, les *méthodes expertes*, soit la méthode de délimitation experte pour les milieux humides (MDDELCC, 2015) et la méthode botanique experte pour la LHE (MDDELCC, 2015), seront brièvement abordées et comparées aux *méthodes simplifiées*.

## CLIENTÈLE CIBLE

Les intervenants qui veulent savoir détecter, délimiter et décrire un milieu humide ou une LHE dans un **contexte légal ou réglementaire** mais qui sont **débutants** en la matière. Sont également concernés par la formation, les intervenants qui travaillent avec les milieux humides et hydriques dans un contexte de **gestion, de sensibilisation ou de conservation**.

## OBJECTIFS

1. Donner aux participants les outils pour que sur le terrain, ils soient en mesure de :
  - a) Reconnaître la présence d'un milieu humide ou d'une LHE
  - b) Identifier le type de milieu humide
  - c) Délimiter le milieu humide et la LHE grâce aux *méthodes simplifiées*
2. Connaître les principales différences entre les *méthodes simplifiées* et les *méthodes expertes*.
3. Uniformiser le langage et les définitions en ce qui a trait aux milieux humides et hydriques.
4. Accroître les connaissances nécessaires à l'identification et à la délimitation des milieux humides/LHE pour les débutants ou les gens nouvellement diplômés qui œuvrent dans le domaine.
5. Offrir une attestation aux participants ayant assisté à la formation.

## PRÉALABLES

Des connaissances **minimales** en botanique sont **nécessaires** pour la réalisation des *méthodes simplifiées* sur le terrain.

Il s'agit d'une formation pratique sur le terrain. Le contexte légal entourant la gestion des milieux humides et hydriques ne sera pas spécifiquement abordé. Par ailleurs, pour mieux mettre en contexte les enseignements prodigués durant les formations, il est pertinent que le participant soit au fait des principaux outils réglementaires qui régissent les milieux humides et hydriques au Québec (*Loi sur la qualité de l'environnement, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques...*).

## DÉROULEMENT

Chaque formation est donnée directement **sur le terrain** et est d'une durée d'environ **7 heures** incluant les déplacements entre les sites et le temps de dîner. Chaque groupe de formation est composé d'un maximum de 14 participants et d'un formateur/formatrice. Quelques séances de formation dans certaines régions du Québec sont déjà prévues au moment d'écrire ces lignes (voir section « **Calendrier** »). Des séances de formation supplémentaires pourront être réalisées selon la demande.

La formation vise à pratiquer sur le terrain les différentes étapes menant à l'identification et à la délimitation des milieux humides, de même qu'au positionnement de la LHE.

Une trousse d'outils sera remise à chacun des participants lors de son inscription officielle. La trousse comprendra des documents de référence en version pdf, dont le Guide *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains* (MDDELCC, 2015) et le *Guide d'interprétation de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015), de même que les plans régionaux de conservation de Canards illimités, des publications diverses touchant les milieux humides et hydriques et leur gestion au Québec, etc. **Il est fortement recommandé que les participants se procurent, préalablement à la formation, le Guide Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional** (MDDELCC, 2015), en vente aux Publications du Québec, en format papier et électronique. En effet, la majorité des notions touchant aux milieux humides qui seront abordées dans le cadre de la formation proviennent de ce document.

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Visite exploratoire d'une grande variété de milieux humides, hydro-connectés (LHE) ou non, de même que du littoral de cours d'eau et/ou de lac (LHE)
2. Démonstration et application sur le terrain de la délimitation via les *méthodes simplifiées*.
3. Identification de plantes associées aux milieux humides fréquemment observées.
4. Démonstration sur le terrain des indicateurs physiques et biophysiques utilisés pour identifier et délimiter les milieux humides et la LHE. Par exemple : relevé du sol avec une sonde pédologique, recherche de marques laissées sur les arbres, présence de dépressions et d'une litière noirâtre, topographie, etc.
5. Brève présentation des différences méthodologiques et d'application entre les *méthodes simplifiées et expertes*.

## CALENDRIER DES SÉANCES DE FORMATION ANTICIPÉES POUR 2018

Date <sup>1</sup>	Région	Secteur précis
2017-06-14	Montérégie	Boucherville
2017-06-19	Estrie	Melbourne & Saint-Claude
2017-06-20	Québec	En fonction du groupe

<sup>1</sup>D'autres dates (et lieux) pourraient s'ajouter selon les demandes des participants et/ou au fur et à mesure que les séances prévues atteignent leur quota de participants. Il est aussi possible de former des groupes sur mesure, avec un lieu et une date adaptée à vos besoins.

## COÛT

Le coût d'inscription à la formation est spécifié dans le tableau suivant. Un tarif préférentiel est accordé aux étudiants, sur présentation d'une preuve d'inscription à la session hiver ou été 2018 à un établissement postsecondaire.

**Tableau 1.** Coût **avant taxes** pour les différentes formations.

Clientèle	Coût (avant taxes)
Non étudiant	240\$
Étudiant	175\$

## INSCRIPTION

1. Les participants sont invités à remplir le formulaire d'inscription et à le transmettre à **formationMH@coop-ecologie.com**, en indiquant la séance de formation à laquelle ils souhaitent prendre part. Ils peuvent également nous indiquer leur intérêt à ce qu'une séance de formation soit offerte à une autre date ou dans une autre région.
2. Un avis de réception sera envoyé sur réception du formulaire d'inscription.
3. La complétion du formulaire d'inscription **constitue une déclaration d'intérêt et non pas une inscription officielle** –donc aucune facture n'est automatiquement émise suite à la réception du formulaire.
4. Dès qu'un nombre suffisant d'inscriptions sera colligé pour une séance de formation prévue (**8 participants minimum**), une confirmation d'inscription officielle sera envoyée à chaque participant. **C'est à ce moment uniquement qu'une facture sera émise par le BEA.**
5. Le coût de la formation est payable sur réception de la facture. Le paiement peut être effectué par chèque, au nom du **Bureau d'écologie appliquée**, via l'application de paiement en ligne PAYPAL du Bureau d'écologie appliquée ou par virement bancaire.
6. Une attestation de participation sera remise à chacun des participants avant le 31 décembre 2018.
7. Une fois la séance de formation confirmée et la facture émise, des frais d'annulation seront facturés, en proportion équivalente à ceci :

Pénalité en cas d'annulation	Coût (% par rapport à l'inscription)
7 à 14 jours avant la formation	50%
24 heures à 6 jours avant la formation	75%
Moins de 24 heures avant la formation	100%

14 mars 2018

## QUESTIONS & INFORMATIONS

La personne responsable de l'élaboration et de la gestion des formations est :

Olivier Deshaies, biologiste-botaniste M. Sc.

Pour le contacter : **formationMH@coop-ecologie.com** ou **819-239-6979**